

# Règlement LEDI 2018

Dans le but de promouvoir une activité créative et formatrice dans le domaine de l'image, le Comité d'Organisation propose l'édition 2018 du Festival « Lire et écrire des images ». Le Comité d'Organisation est constitué de membres de l'OCCE et d'enseignants vidéastes bénévoles. Ce Festival est une manifestation nationale de la Fédération OCCE, placée sous le contrôle du Conseil d'Administration de l'OCCE 67. Il existe grâce à l'aide de partenaires institutionnels, techniques, médiatiques et financiers.

## 1. Objectifs

Le Festival LEDI donne l'occasion à des équipes impliquées dans un projet de création audiovisuelle de trouver un public pour leurs réalisations et de comparer leurs productions à celles d'autres participants. Il a pour vocation d'enrichir le domaine de la communication entre équipes différentes en développant une nouvelle forme d'expression et d'ouverture. Il incite ainsi, dans le cadre de situations créatives et dynamiques, à la découverte et à l'utilisation des technologies nouvelles, au travail coopératif et à la formation de jeunes spectateurs critiques.

## 2. Public concerné

Le Festival LEDI concerne toutes les classes, clubs ou ateliers des écoles, collèges et lycées publics, les établissements publics français à l'étranger, les établissements publics européens et internationaux ou toute autre structure éducative publique intéressés par la réalisation de productions vidéo ou photo.

## 3. Catégories

Compte tenu de la grande diversité des productions, celles-ci seront classées dans des catégories déterminées par le comité d'organisation, lors de la présélection.

## 4. Productions

### 4a. Procédure et documents à envoyer

Le genre et le sujet sont libres.

### Les équipes de réalisation envoient obligatoirement :

a) Le talon d'inscription auteurs téléchargeable sur notre site Internet, dûment rempli et signé par le responsable du groupe et l'attestation de droit à la diffusion.

b) Leur production (formats admis : MPEG 2, MPEG 4 ou DVD vidéo fichiers VOB) comprenant :

- Un film ou diaporama de 5 minutes maximum (générique compris), en langue française ou sous-titré en français, ou muet. Le sujet est libre.

Le générique sera composé, au minimum, du titre de la production, du nom de l'établissement concerné et des références précises des emprunts musicaux éventuels. Le générique n'est pas à confondre avec la présentation de l'équipe.

- Une présentation originale de l'équipe, de ses moyens et de son projet. Cette présentation audiovisuelle est obligatoire. Elle ne devra pas dépasser 2 minutes

*La production et la présentation doivent se trouver dans un fichier unique. Un noir de 2 secondes est obligatoire, entre la production et la présentation. La production doit émaner d'un cadre éducatif (classe, atelier, club...) et être le reflet d'une création coopérative.*

c) Le chèque correspondant à la participation aux frais d'inscription.

Ces documents doivent impérativement nous parvenir pour le **10 mars 2018**, le cachet de la poste faisant foi.

d) Une sélection des trois films préférés par l'équipe, à envoyer avant le **23 mai 2018**.

### **Les équipes de spectateurs envoient obligatoirement :**

a) Le talon d'inscription spectateurs téléchargeable sur notre site Internet, dûment complété et signé par le responsable du groupe vidéo.

b) Le chèque correspondant à la participation aux frais d'inscription.

Ces documents doivent impérativement nous parvenir pour le **24 mars 2018**, le cachet de la poste faisant foi.

c) La sélection des trois films préférés par l'équipe, à envoyer avant le **23 mai 2018**.

d) Une critique rédigée sur un de films de la sélection à envoyer à l'OCCE 67, **avant le 2 juin 2018**.

e) Une fiche contact aux auteurs du film choisi pour leur poser vos questions.

### **4b. Illustration sonore**

La législation en cours interdit de diffuser des photos ou vidéos comportant des emprunts musicaux non autorisés. En conséquence, les musiques des films doivent :

- être une composition originale des réalisateurs
- libres de droits (consultez notre site)
- avoir l'autorisation écrite de diffusion des ayant droits

### **4c. Propriété et utilisation**

Chaque équipe participante reste propriétaire et responsable de sa production. Les organisateurs du Festival s'engagent à n'utiliser les copies de ces productions que dans le cadre défini par le présent règlement.

### **4d. Diffusion**

Les différentes productions soumises au jury pourront éventuellement être diffusées publiquement par les organisateurs du Festival. Elles pourront être mises à disposition des organismes qui en feront la demande auprès du Comité d'Organisation du Festival « Lire et écrire des images ».

### **4e. Prix**

Les prix seront décernés par les différents jurys.

## **5. Comité de présélection**

Le comité de présélection est composé de professionnels de l'image, d'enseignants ayant l'expérience d'activités audiovisuelles en milieu scolaire et de représentants des partenaires du Festival. Il définit des catégories contenant entre 5 et 15 productions. Cf point 3. Le comité se réserve le droit d'éliminer les productions :

- qui ont manifestement été réalisées et / ou conçues par des adultes.
- dont le contenu et les images ne sont pas conformes à l'ordre public et aux bonnes mœurs, ainsi qu'à la législation en cours (emprunts non autorisés d'images et de sons).
- dont la qualité ne justifie pas la diffusion.

Les décisions du comité de présélection sont sans appel.

## **6. Compilations**

Les productions présélectionnées seront proposées au téléchargement ou copiées à la demande sur un DVD de compilation qui sera adressé début mai à tous les membres des jurys. La responsabilité des organisateurs sera dérogée en cas d'incident technique imprévisible lors de la compilation ou de la duplication des DVD. Les copies de compilations restent la propriété des membres participants.

## **7. Jurys et palmarès**

Deux jurys distincts existent au sein du Festival :

Le jury « Auteurs et Spectateurs » et le jury « Professionnels ». Ils visionnent et évaluent les productions sélectionnées dans la compilation. Chaque jury établit son palmarès. Une équipe classée simultanément dans les deux palmarès recevra le prix du palmarès où elle est la mieux dotée. Le prix ainsi libéré dans l'autre palmarès sera attribué à l'équipe suivante dans la liste. Les équipes lauréates ne pourront pas remporter un premier prix deux années de suite dans la même catégorie. Les dotations (matériel audiovisuel de qualité) restent propriété exclusive de la coopérative scolaire des lauréats ou à la structure associative qui gère le projet.

### **7a. Jury « Auteurs et Spectateurs »**

#### **- Les Auteurs**

Toutes les équipes inscrites en tant qu'auteurs sont membres de droit de ce jury. On ne peut voter pour sa propre production. En revanche, la participation au vote est obligatoire pour prétendre gagner un prix. La compétence du jury « Auteurs et Spectateurs » s'exerce sur toutes les productions sélectionnées dans sa catégorie.

#### **- Les Spectateurs**

Toutes les classes ou groupes inscrits en tant que Spectateurs font également partie de ce jury. En visionnant la compilation, les membres du jury choisissent librement leurs critères d'évaluation. Ils déterminent collectivement leur film préféré et en communiquent le titre au comité du festival. Ils y joignent une critique (texte collectif d'une vingtaine de lignes) d'un des films avant le **2 juin 2018**, (dossier d'aide à la critique téléchargeable sur notre site). Les critiques seront envoyées aux auteurs des films concernés. Les textes adressés sous forme électronique seront mis en ligne sur le site Internet. Les équipes inscrites ont la possibilité d'envoyer directement d'autres critiques ou courriers aux auteurs des films concernés.

### **7b. Jury « Professionnels »**

Ce jury sera composé de professionnels de l'image, de journalistes de la presse spécialisée, d'enseignants vidéastes et de partenaires du festival et ne concourant pas dans la catégorie concernée. Le jury « Professionnels » décernera également le prix de la meilleure présentation.

### **7d. Prix du Comité**

Le comité pourra attribuer un ou plusieurs prix « coup de cœur » à des productions de son choix.

## **8. Cérémonie de clôture**

Les palmarès seront proclamés lors de la journée de clôture du Festival à Strasbourg le **20 juin 2018**, en présence de l'ensemble des partenaires. Les films primés seront projetés et des

animations diverses seront organisées. Cette journée sera largement médiatisée. Seront conviées à cette cérémonie les délégations des équipes participant au Festival. Les lauréats recevront à cette occasion leur prix en fonction des palmarès.

## **9. Droits d'inscription**

### **Adhérents OCCE**

Auteurs : 15€\*

Spectateurs : 5€\*

### **Non adhérents :**

Auteurs : 30€\*

Spectateurs : 20€\*

*Ces tarifs comprennent une affiliation ponctuelle à l'OCCE.*

\* Supplément de 5€ pour l'envoi du DVD

## **10. Délais à respecter**

101 mars 2018 : date limite d'envoi, des films et des documents Auteurs

21 mars 2018 : présélection des films.

24 mars 2018: date limite d'envoi d'inscription pour les spectateurs

23 mai 2018 : date limite d'envoi des votes pour les Auteurs et les Spectateurs

2 juin 2018 : date limite d'envoi des critiques écrites

20 juin 2018 : cérémonie de clôture à Canopé Académie de Strasbourg

Le non respect de ces délais entraîne l'élimination des équipes candidates.

Certaines associations départementales OCCE prennent en charge les frais d'inscription. Prenez contact avec elles !

**Tous les documents sont à adresser à :**  
**OCCE 67 / Lire et Écrire Des Images**  
**25 RUE GIOBERTI**  
**67200 STRASBOURG**  
**[www.occe.coop/ad67](http://www.occe.coop/ad67)**